

Intervention de la société TERE dans le cadre d'un terrassement du talus et déplacement de la clôture

Compte tenu des travaux entrepris par la société TERE à partir du 8 juin 2023 jusqu'au 23 juin 2023, du N°14 au 20 rue de la Réneuse, le stationnement sera réglementé.

Début des travaux

08/06/2023

Fin des travaux prévue

23/06/2023

Le stationnement sera interdit au droit des travaux. La vitesse sera limitée à 30km/h sur la zone des travaux.

Documents

[Arrêté intervention de la société TERE dans le cadre d'un terrassement du talus et déplace de la clôture](#)